Élaboration et application d'un indice des torts causés par le crime organisé : Une étude de faisabilité et de délimitation de l'ampleur

par

Landsdowne Technologies Inc.

Peter Johnston, MBA, PMP, PCIP, (**chef d'équipe**)

Dr. Stephen Schneider, PhD (**auteur principal**)

John Neily, A/Commr (**retraité**), PCIP

Wendy Parkes, L.L.B.

Denis Lachaine, CD, PCIP

préparée pour la

Division de la recherche et de la coordination nationale sur le crime organisé
Secteur de la police et de l'application de la loi
Sécurité publique Canada

Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs et ne sont pas nécessairement celles du ministère de la Sécurité publique.

Rapport n° 011, 2010

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010
Cat. No.: PS4-99/2010F-PDF
ISBN No.: 978-1-100-98553-4

1 Sommaire **2**

1.1 Analyse et résultats de recherche 2

1.2 Conclusion 5

1.3 Recommandations 6

2 Introduction **9**

3 Aperçu du projet **10**

3.1 Aperçu historique 10

3.2 Besoins en matière de recherche 11

3.3 Mesure de l'incidence du crime organisé 12

3.4 Contexte récent 15

4 MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE **16**

4.1 Objectif principal 16

4.2 Objectifs particuliers 17

4.3 Terminologie 18

4.4 Hypothèses 20

4.5 Méthodes de recherche 21

4.6 Ampleur et limitations 22

5 Mesurer l'ampleur et les répercussions du crime organisé : résultats des recherches, discussion et analyse **24**

6 Recherche sur les répercussions et la prévalence du crime organisé au Canada : résultats, discussions et analyse **25**

7 Conclusion **25**

8 Recommandations **30**

8.1 Projet pilote : indice des torts causés par la drogue 30

8.2 Autres recherches exploratoires 31

8.3 Mise en oeuvre des ITCO dans les provinces et les territoires 35

8.4 Amélioration des sources de données provenant des services de police 35

8.5 Explorer des options de recherche sur le crime organisé plus viables, plus fiables et plus utiles..... 36

8.6 Mener des recherches sur les torts causés par toutes les catégories de crimes . 37

9 Liste des annexes.....37

1 SOMMAIRE

La présente étude a pour principal objectif de produire un rapport d'évaluation de la faisabilité et de l'utilité d'élaborer et d'appliquer des modèles analytiques et méthodologiques rigoureux permettant de mesurer de façon fiable les torts causés par le crime organisé au Canada. Dans l'optique d'envisager l'élaboration d'un indice des torts causés par le crime organisé (ITCO), l'équipe a eu pour mandat, dans le cadre de la présente étude :

- de déterminer si la recherche visant à évaluer les torts peut permettre d'obtenir des résultats exacts et fiables;
- d'analyser l'utilité de telles activités de recherche et des indices établis afin de contribuer à l'objectif plus général de la lutte contre le crime organisé;
- d'évaluer si la mise en application d'un ITCO au Canada est possible et rentable.

1.1 Analyse et résultats de recherche

Évaluer de façon fiable et exacte les torts causés par le crime organisé au Canada

Existe-t-il des données et des sources de données fiables au Canada qui peuvent être utilisées de façon générale pour effectuer des recherches en vue de mesurer l'ampleur du crime organisé et les torts causés par ce dernier et qui permettraient plus particulièrement d'élaborer un ITCO?

La présente étude a permis de conclure qu'en règle générale, les sources de données quantifiables existantes au Canada ne sont pas suffisantes pour mesurer de manière fiable l'ampleur des activités du crime organisé priorisées dans ce rapport et les torts que ces activités peuvent causer. Ce problème est clairement illustré par l'insuffisance des données consignées par les services de police, lesquelles sont essentielles à toute activité de recherche visant à évaluer les torts causés par le crime organisé. La seule source nationale de données policières est établie à partir de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui sous-estime l'ampleur des activités criminelles, n'est pas représentative du nombre d'incidents rapportés et ne traite pas séparément les incidents résultant d'une conspiration du crime organisé. Mis à part les données de la DUC, il n'existe aucune base de données nationale centralisée où conserver les données policières pertinentes et représentatives pouvant être échantillonnées pour permettre des recherches quantitatives. En résumé, bon nombre des données existantes pouvant servir à mesurer l'ampleur et l'incidence des activités du crime organisé ne sont pas suffisamment fiables en ce sens qu'il est difficile d'estimer avec exactitude et précision l'ampleur du problème.

Existe-t-il des méthodes de collecte de données rigoureuses qui permettraient d'estimer plus facilement et de manière fiable l'ampleur du crime organisé au Canada et les torts causés par ce dernier? Dans quelle mesure les méthodes de collecte peuvent-elles compenser l'insuffisance des données disponibles? Dans quelle mesure les modèles utilisés à l'étranger peuvent-ils être appliqués au Canada?

La plupart des études quantitatives qui visent à mesurer l'ampleur et l'incidence du crime organisé dépendent des méthodes de recherche criminologiques traditionnelles, telles que les enquêtes auprès des ménages (servant à estimer l'ampleur et l'incidence de la victimisation ou de la consommation de biens et de services illégaux) ou les enquêtes visant la collecte de données policières (plus particulièrement la DUC). Des chercheurs canadiens ont mis en œuvre un certain nombre de méthodes rigoureuses et de modèles analytiques sophistiqués pouvant être utilisés comme fondement relatif pour estimer l'ampleur et l'incidence d'au moins quelques-unes des activités du crime organisé examinées dans le présent rapport. Ces méthodes et ces modèles pourraient être mis au point à l'aide de ceux utilisés dans d'autres pays.

Bien que ces méthodologies de recherche et ces modèles analytiques rigoureux puissent aider à compenser en partie l'insuffisance des données, ils ne peuvent pas combler toutes les lacunes constatées lorsqu'il est question de fournir une estimation précise, exacte et représentative à l'échelle nationale de l'ampleur et de l'incidence des activités du crime organisé.

La collecte de données et les modèles analytiques comportent également certaines limites qui réduisent la fiabilité de tout indice des torts causés. En outre, aucune des méthodes utilisées jusqu'à maintenant au Canada n'a permis de produire une estimation complète de l'ampleur et de l'incidence des activités criminelles priorisées. Pour produire l'estimation des torts causés nécessaire à l'élaboration d'un ITCO détaillé, de nouvelles méthodes de collecte de données devront être élaborées pour la plupart des activités criminelles ou les méthodes existantes devront être améliorées afin d'assurer l'exhaustivité des données qui permettront de mesurer pleinement l'ampleur et l'incidence des activités criminelles jugées prioritaires.

Contribution de l'évaluation des torts causés à l'objectif plus général de la lutte contre le crime organisé au Canada

Un ITCO et les recherches qui s'y rattachent peuvent-ils contribuer à l'objectif plus général de la lutte contre le crime organisé au Canada? De tels modèles donnent-ils la chance d'évaluer si les initiatives de mise en application ont eu des répercussions?

La présente étude a révélé que les recherches visant à évaluer les torts causés, plus particulièrement les indices appliqués à cet égard, peuvent contribuer à l'élaboration des politiques relatives à la justice pénale. L'analyse documentaire a mis en lumière certaines études qui reconnaissent l'utilité de telles recherches pour orienter l'élaboration des politiques et des programmes publics, plus particulièrement ceux portant sur le trafic de stupéfiants et l'abus de drogues illicites.

L'importance croissante d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes, combinée à la réduction manifeste des méfaits visée par le système de justice pénale, est un des éléments qui accroît l'utilité des recherches visant à mesurer l'ampleur et l'incidence du crime. Certains pays, tels que le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont tenté de mesurer les torts causés par les drogues illicites et d'intégrer les mesures ainsi obtenues à une initiative stratégique plus générale. Le

Royaume-Uni a élaboré un indice des torts causés par les drogues afin de mesurer les effets néfastes occasionnés par l'usage problématique de toute substance illicite. Cet indice est utilisé comme outil d'analyse pour évaluer la réussite des politiques nationales liées à la stratégie antidrogue ayant pour but de réduire les méfaits.

Les entrevues réalisées et les groupes de discussion organisés avec les décideurs en matière de justice pénale et le personnel opérationnel au Canada ont également mis en lumière l'appui indéfectible accordé aux recherches visant à mesurer les torts causés par les activités criminelles. De telles recherches permettraient de mieux comprendre le crime organisé, ce qui s'avérerait des plus utiles sur de nombreux plans, notamment en ce qui concerne les renseignements, le fonctionnement et la politique publique. Ainsi, il serait possible de déterminer les torts graves et particuliers qui doivent être redressés à l'aide des politiques et des programmes publics; d'accorder la priorité au ciblage opérationnel des activités et des groupes du crime organisé; d'élargir la gamme d'approches utilisées pour composer avec le crime organisé et ses conséquences, notamment d'ajouter une approche de réduction des méfaits. Tout comme au Royaume-Uni, un indice des torts causés peut également être utilisé pour aider à évaluer les stratégies de lutte contre le crime organisé et ainsi contribuer à l'établissement de stratégies de contrôle plus efficaces et plus rentables. Toutefois, la présente étude a révélé qu'il est peu probable qu'un tel indice puisse être utilisé pour évaluer les opérations tactiques visant la répression de la criminalité.

La faisabilité et la rentabilité des recherches visant à évaluer les torts causés

Est-il possible d'élaborer un ITCO? Est-il possible de réaliser des études visant à mesurer l'ampleur des activités du crime organisé et les torts causés par ces dernières? De telles études sont-elles rentables? Serait-il faisable et rentable de mettre en œuvre des modèles de la sorte au Canada?

Un ITCO représentatif à l'échelle nationale entraînerait des coûts importants, attribuables en partie à la nécessité de mesurer une vaste gamme d'activités criminelles et à la complexité de tout projet de recherche visant à évaluer l'ampleur et l'incidence du crime organisé. La rentabilité de la mise en application d'un tel indice est compromise par l'absence à l'échelle nationale d'un dépôt centralisé et fiable de données policières quantifiables et pertinentes et les défis importants à relever pour convaincre les organismes d'application de la loi de mettre en commun l'information. La rentabilité des recherches pourrait être améliorée si le même instrument était utilisé pour recueillir des données sur différentes activités du crime organisé (p. ex. une enquête domiciliaire complète sur la victimisation). Il est donc possible d'établir une corrélation positive entre la rigueur de la méthode de recherche et la fiabilité des résultats et le budget fourni. Par conséquent, les recherches seront moins rigoureuses et les résultats moins fiables si le financement est inadéquat (et si d'autres demi-mesures sont prises).

1.2 Conclusion

La présente recherche a permis de mettre en évidence les nombreuses façons dont un ITCO peut aider à évaluer les stratégies de lutte contre le crime organisé et contribuer à leur élaboration. Toutefois, toute mise en application future d'un ITCO dépendra de la capacité à fournir des estimations relativement précises et fiables à partir des résultats des recherches et des analyses connexes réalisées. En règle générale, les résultats de toute activité de recherche visant à mesurer l'ampleur et l'incidence du crime organisé doivent être traités comme des estimations générales. Il est peu probable que l'ampleur du crime organisé ou les torts causés par ce dernier puissent être évalués avec une grande précision ou une parfaite exactitude. Cette situation s'explique par la nature secrète et cachée qui caractérise le crime organisé et les limites importantes imposées par les sources de données, les méthodes de collecte et les modèles analytiques existants.

Les gouvernements des autres pays développés ont financé des recherches visant à mesurer les torts causés par les activités du crime organisé, en particulier par les substances illicites, et se sont engagés à utiliser les résultats obtenus pour influencer les décisions relatives aux politiques d'intérêt public. Les indices établis à la suite de ces recherches (p. ex. l'indice des torts causés par les drogues du Royaume-Uni) tiennent compte de l'insuffisance des données et des limites de celles disponibles. Néanmoins, cette façon de procéder réduit et limite l'utilité des indices établis au moment d'élaborer les politiques gouvernementales.

Le Canada dispose déjà d'un certain nombre de spécialistes, de méthodologies de recherche rigoureuses, de modèles analytiques sophistiqués et d'études d'évaluation des torts causés qui peuvent être utilisés comme fondement à l'établissement d'un ITCO. Toutefois, les sources de données existantes dans ce pays comportent des lacunes importantes auxquelles s'ajoute l'absence de méthodes de collecte de données et de modèles analytiques appropriés. Compte tenu de ces lacunes, il est peu probable que des données précises et rigoureuses puissent être utilisées pour élaborer un ITCO et que ce dernier permette d'obtenir des estimations fiables et exactes.

L'élaboration et la mise en application d'un ITCO complet et rigoureux à l'échelle nationale supposent un travail des plus complexe et des plus ambitieux qui nécessitera l'élaboration d'une stratégie de recherche nationale sans précédent au Canada en matière de justice pénale et de criminologie. Ce travail entraînera également des coûts prohibitifs, de l'ordre de millions de dollars, sans pour autant garantir le degré de précision, de fiabilité et d'exactitude des résultats, l'utilisation possible de l'indice établi ou son utilité pour les décideurs gouvernementaux.

La mesure dans laquelle les gouvernements et les autres partenaires clés sont prêts à entreprendre l'élaboration et la mise en application d'un ITCO dépend de leur désir d'investir dans un projet de recherche ambitieux, complexe et coûteux alors qu'ils doivent assumer le risque d'obtenir des résultats dont la fiabilité ou l'exactitude restera incertaine.

1.3 Recommandations

Projet pilote : indice des torts causés par les drogues

Dans une perspective exploratoire, un indice des torts causés visant à mesurer l'incidence du trafic et de l'usage de substances illicites sur la société canadienne devrait être utilisé dans le cadre d'un projet pilote. Cet indice pilote aurait pour objectif d'évaluer des facteurs essentiels tels que la rentabilité, l'existence de sources de données suffisantes (et la possibilité d'en créer de nouvelles), la fiabilité et l'exactitude des résultats et l'utilité de cet indice pour influencer et mesurer l'efficacité de la politique de contrôle des drogues illicites, notamment de la Stratégie nationale antidrogue.

Des recherches plus approfondies sur la faisabilité et la délimitation de l'ampleur sont nécessaires.

En plus ou à la place du projet pilote sur l'indice canadien des torts causés par les drogues, des recherches plus approfondies sur l'élaboration et la mise en application d'un ITCO pourraient être envisagées. Compte tenu des ressources limitées allouées, la présente étude doit être considérée comme la première étape seulement d'une série de projets de recherche exploratoires nécessaires en raison du caractère ambitieux, de la complexité et des coûts élevés de tout projet d'établissement d'un ITCO national. Toute étude exploratoire subséquente devra :

- être fondée sur les résultats de la présente étude et les recommandations formulées et établir et examiner l'éventail complet des activités du crime organisé qui composeraient cet indice;

- examiner différentes options quant à la façon de recueillir les données permettant d'évaluer l'ampleur de chaque activité criminelle et les torts causés par chacune d'entre elles et de surmonter les limites imposées par les méthodes existantes présentées dans ce rapport;

- déterminer la portée des variables à mesurer en ce qui a trait aux torts causés (c.-à-d. les torts non matériels seront-ils inclus?);

- estimer de façon plus précise les coûts des recherches réalisées en vue d'évaluer les torts causés;

- présenter différents modèles conceptuels d'un ITCO et déterminer avec précision de quelle façon un ITCO agrégatif pourrait être utilisé pour influencer (et améliorer) l'élaboration des politiques et des programmes.

En fait, la prochaine étape proposée pour donner suite à la présente recherche est une étude comprenant une définition réelle du concept d'ITCO et présentant des recommandations plus détaillées concernant les sources de données, les méthodes de collecte, les modèles analytiques et les variables à utiliser pour mesurer l'incidence.

Mise en application d'un ITCO à l'échelle provinciale et territoriale

L'ampleur nationale proposée pour cet indice est à l'origine de quelques-unes des plus importantes difficultés associées à l'élaboration et à la mise en application d'un ITCO. De façon plus précise, les données policières fiables et pertinentes disponibles à l'échelle nationale sont insuffisantes. L'établissement d'un ITCO applicable à la grandeur du pays accroît également les coûts et la complexité du projet. L'application d'un tel indice à l'échelle provinciale et territoriale devrait donc être envisagée. Il serait ainsi beaucoup plus facile de gérer son élaboration. Des données fiables pourraient également être recueillies de manière plus rigoureuse auprès des services de police et d'autres sources dans chacune des provinces. L'établissement d'un ITCO provincial pourrait être entrepris dans certaines provinces sélectionnées à titre de projet pilote. En outre, un ITCO national pourrait être établi en combinant les indices élaborés dans chacune des provinces et chacun des territoires.

Amélioration des sources de données du gouvernement

Avant de tenter d'organiser et de mener des recherches rigoureuses en vue d'évaluer la prévalence des activités du crime organisé au Canada et les torts causés par ces dernières, des efforts devraient être déployés afin d'améliorer les sources de données de base, plus particulièrement les sources de données policières. Il est grandement nécessaire d'examiner des façons de créer un dépôt centralisé de données policières quantifiables, fiables et représentatives à l'échelle nationale qui servira à élaborer cet ITCO (et facilitera d'autres projets de recherche et initiatives stratégiques et opérationnelles) et qui permettra de surmonter les limites importantes imposées par la présence d'une seule source nationale de données policières sur la criminalité, à savoir la DUC.

Recherches plus approfondies sur l'ampleur et l'incidence de tous les types de crime

Si les représentants du gouvernement prévoient élaborer et appliquer un ITCO, ils devraient envisager de placer tout projet de recherche futur sur la prévalence des activités du crime organisé et les torts causés par ces dernières dans le contexte de recherches plus générales se rapportant à *tous* les types de crime (p. ex. toutes les infractions au Code criminel). La recherche sur la prévalence et l'incidence des activités criminelles en serait facilitée puisque certaines de ces activités sont également exercées dans un contexte moins structuré (p. ex. le vol, la fraude, la prostitution et les actes de violence armée). Des recherches plus approfondies sur la prévalence et l'incidence du crime permettraient d'estimer de façon globale l'ampleur et les répercussions de toute activité criminelle donnée (et du crime au Canada). Des ajustements pourraient ensuite être apportés de manière à séparer les activités du crime organisé de celles qui ne font l'objet d'aucune organisation particulière.

Examiner des options plus viables, plus fiables et plus utiles en ce qui a trait à la recherche sur le crime organisé

Il y a deux façons de comprendre le problème, soit de recueillir des renseignements et sur l'ampleur et sur l'incidence du crime organisé. Toutefois, tel qu'il est expliqué dans le présent rapport, les lacunes méthodologiques inhérentes à l'établissement d'un ITCO limitent grandement l'utilité de telles recherches. Le Comité national de coordination (CNC) pourrait vouloir examiner d'autres options de recherche plus viables et plus utiles qui permettraient de combler les lacunes importantes constatées en termes de savoir et de compréhension du crime organisé au Canada, tout en produisant des résultats qui pourraient être considérés comme plus fiables. De façon plus précise, il est nécessaire de favoriser une meilleure compréhension des facteurs à l'origine de toute activité du crime organisé au Canada qui ne font qu'aggraver le problème. De telles recherches pourraient faciliter l'élaboration de politiques et de programmes qui permettraient de mieux contrôler le problème (ainsi que des mesures proactives, préventives et fondamentales s'attaquant à la cause même du problème et non pas seulement aux symptômes observés).

Il est également nécessaire d'obtenir davantage de renseignements concernant l'évaluation des stratégies de lutte contre le crime organisé et d'adopter des approches différentes, efficaces et novatrices pour tenter d'enrayer le problème.

2 INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats obtenus, l'analyse effectuée, les conclusions tirées et les recommandations formulées dans le cadre des recherches menées au nom de Sécurité publique Canada en vue d'aider le groupe de travail sur la recherche du Comité national de coordination sur le crime organisé (CNC-CO) à évaluer la possibilité d'élaborer et d'appliquer un cadre analytique et méthodologique pour mesurer et estimer les torts causés à la société canadienne par le crime organisé.

Le présent rapport a été élaboré comme suit :

Contenu principal : Le contenu principal du rapport comprend le sommaire, une discussion concernant l'ampleur et les limites de l'étude réalisée, un aperçu du présent projet de recherche, la méthodologie de recherche (objectifs, questions, méthodes, sources de données, hypothèses, portée et limite de l'étude), ainsi que les conclusions tirées et les recommandations faites.

Annexe A : Mesurer l'ampleur et l'incidence du crime organisé

Cette annexe présente l'analyse documentaire réalisée et les résultats obtenus en mettant l'accent sur les modèles analytiques et méthodologiques utilisés pour mesurer l'ampleur et la nature des diverses activités criminelles (organisées) et déterminer dans quelle mesure ces modèles peuvent être considérés comme rigoureux, fiables et rentables et peuvent contribuer aux différentes stratégies de lutte contre le crime organisé.

Annexe B : Recherches visant à évaluer la prévalence du crime organisé au Canada et les torts causés par ce dernier

Cette annexe fournit une analyse des résultats des recherches réalisées dans l'optique d'évaluer l'état actuel de la recherche sur la prévalence et l'incidence du crime au Canada.

Annexe C : Bibliographie sélective des études quantitatives réalisées en vue de mesurer l'ampleur du crime organisé au Canada ou les torts causés par ce dernier

Annexe D : Analyse et résultats de recherche détaillés pour chaque activité du crime organisé jugée prioritaire

Cette annexe présente des résultats de recherche détaillés, une analyse, des conclusions et des recommandations pour chaque activité criminelle jugée prioritaire dans le présent rapport. Pour chacune d'entre elles, les renseignements suivants sont fournis :

1) une liste des « répercussions » (positives et négatives) de l'activité criminelle;

2) une bibliographie des études ayant pour objectif de mesurer de façon quantitative l'ampleur ou l'incidence de cette activité criminelle particulière;

3) une liste des organisations au Canada qui pourraient participer aux recherches visant à évaluer la prévalence de cette activité criminelle et les torts causés par cette dernière;

4) les résultats de l'analyse documentaire réalisée pour chaque activité criminelle;

5) une analyse de la façon dont les méthodes de recherche et les modèles analytiques relevés pourraient s'appliquer au Canada dans le but de déterminer s'il existe des sources de données fiables, des méthodes de recherche rigoureuses et des modèles analytiques efficaces;

6) les options possibles pour tout projet de recherche futur visant à mesurer l'ampleur et l'incidence de l'activité criminelle au Canada.

Annexe E : Ouvrages cités

3 APERÇU DU PROJET

3.1 Aperçu historique

Le gouvernement fédéral a reconnu le crime organisé comme l'un des problèmes liés au crime les plus complexes et les plus urgents auxquels fait face le Canada à l'heure actuelle (Sécurité publique Canada, 2006). Depuis la fin des années 1980, tout un éventail de nouvelles lois ont été adoptées par le gouvernement fédéral pour lutter contre le crime organisé, notamment des lois distinctes ayant permis de mettre à jour les lois régissant l'usage des drogues au Canada, de s'attaquer aux produits de la criminalité, d'accroître les pouvoirs des services de police en matière de perquisition, d'intégrer les « infractions d'organisation criminelle » au *Code criminel*, de refuser aux personnes reconnues coupables d'une infraction liée au crime organisé de bénéficier de la procédure d'examen expéditif et de créer de nouvelles infractions liées au télémarketing trompeur, au passage de clandestins et au trafic de personnes. Au moment de l'établissement de ce rapport, le gouvernement a déposé des projets de loi ayant pour but de créer des infractions liées au vol d'identité, de définir une infraction distincte pour le vol de véhicules à moteur et d'établir les lignes directrices sur la détermination de la peine minimale à appliquer dans les cas de trafic de stupéfiants et de crimes violents. À l'échelle opérationnelle, l'importance a été accordée au financement de groupes mixtes et intégrés chargés de l'application de la loi, notamment des Unités mixtes d'enquête sur le crime organisé, des Unités mixtes des produits de la criminalité, des Équipes intégrées de la police des frontières et des Équipes intégrées de la police des marchés financiers.

Parmi les récentes initiatives intergouvernementales réalisées, mentionnons le Forum sur le crime organisé de 1996, organisé par le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Justice, les comités nationaux et régionaux de coordination sur le crime organisé de 1997 composés de membres hauts placés des services de police et de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, et la Déclaration conjointe sur le crime organisé de 1998 adoptée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

En 2000, les ministres de la Justice fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé le Programme national de lutte contre le crime organisé, qui fait de cette lutte une priorité nationale devant faire l'objet d'une démarche concertée de la part de tous les ordres de gouvernement, des organismes d'exécution de la loi et d'autres partenaires. Le CNC a établi les quatre principaux éléments de la lutte contre le crime organisé : la coordination nationale et régionale; les instruments législatifs et réglementaires; la recherche et l'analyse; les communications et la sensibilisation du public (Sécurité publique Canada, 2006). Tel qu'il est indiqué dans la demande de propositions, un forum ministériel sur le crime organisé a eu lieu en 2007 et a été suivi d'un sommet sur le crime organisé qui s'est quant à lui déroulé à Ottawa, au printemps 2008.

3.2 Besoins en matière de recherche

Lors de la plupart des forums organisés pour comprendre le crime organisé et prendre des mesures à cet égard, les participants reconnaissent la nécessité de mener davantage de recherches qui permettraient de mieux comprendre la nature et l'ampleur du problème et son incidence sur la société canadienne.

Par le passé, peu de recherches scientifiques ont été réalisées sur le crime organisé au Canada. Une bonne partie des documents rédigés et publiés sont des comptes rendus journalistiques ou bibliographiques qui, dans bien des cas, relèvent du sensationnalisme et servent les intérêts du principal intéressé (tout particulièrement ceux du criminel faisant l'objet de la biographie). L'ensemble des recherches réalisées par les organismes d'application de la loi, les journalistes et les érudits au Canada ont permis de mieux comprendre la nature du crime organisé, mais bon nombre de projets de recherche appliquée doivent encore être menés pour établir le fondement de politiques et de programmes publics efficaces pour lutter contre le crime organisé.

La production d'estimations détaillées de l'ampleur des activités du crime organisé et de leur incidence sur la société canadienne dans le cadre de recherches quantitatives et empiriques rigoureuses fait tout particulièrement défaut. Cette absence d'estimations constitue une lacune importante qui empêche de bien comprendre ce problème et de le contrôler adéquatement. Comme le souligne Donald Liddick (1999, 62), la criminalité organisée peut avoir une incidence négative importante sur toute société :

> Le crime organisé, sous toutes ses formes, est responsable, en partie du moins, de la surévaluation des biens, de la vente de produits non sécuritaires, de la pollution de l'environnement, de la corruption de fonctionnaires au sein de tous les ordres de gouvernement, de l'exploitation des femmes et des enfants aux fins de prostitution, de vols importants, de l'évasion de la taxe d'accise et de l'impôt sur le revenu, de l'intoxication d'hommes, de femmes et d'enfants à l'aide de substances dangereuses, de la prolifération du trafic d'armes et de l'aggravation subséquente des conflits régionaux, de la fuite de capitaux des pays en développement et du très grand nombre de braves et honnêtes personnes qui s'opposent à tous ces délits. [Traduction]

La Gendarmerie royale du Canada (2009) fait le point sur les coûts sociaux (et monétaires) des plus variés qu'entraîne le crime organisé :

> Le coût des crimes économiques liés au crime organisé se chiffre à environ 5 milliards de dollars canadiens par année, ce qui représente 600 $ par année pour une famille de quatre personnes. Ce montant exclut cependant les coûts liés aux nombreux autres crimes (p. ex. trafic de drogue et contrefaçon de biens) commis par les groupes du crime organisé. De plus, le crime organisé menace les droits fondamentaux canadiens que sont la paix, l'ordre et la saine gestion publique. La violence et l'intimidation dans les communautés ainsi que la corruption au sein des systèmes politiques et du gouvernement diminuent grandement la qualité de vie, menacent notre sécurité personnelle et perturbent notre vie privée.

L'incidence néfaste du trafic et de l'usage de drogues illicites sur les différentes sociétés est connue depuis fort longtemps. Par exemple, selon Rhodes, Layne et Hohnson :

> La consommation de drogues favorise le crime, facilite la propagation de problèmes de santé chroniques, tels que l'hépatite, l'endocardite et le sida et perturbe les relations personnelles, familiales et économiques légitimes. Le public doit assumer une bonne partie du fardeau que représentent ces coûts indirects puisqu'il finance l'intervention du système de justice pénale lors de tout crime lié à la drogue de même qu'un système public pour le traitement de la toxicomanie et des programmes de prévention antidrogue (Rhodes, Layne et Johnson, 2000, 3). [Traduction]

3.3 Mesure de l'incidence du crime organisé

L'objectif ultime du système de justice pénale est de réduire les préjudices causés à la société par les incidents de nature criminelle et les délinquants. À ce titre, il semble logique qu'une plus grande compréhension de tels préjudices doive s'appuyer sur des recherches scientifiques rigoureuses, qui pourront alors servir de base à l'établissement d'une politique fondée sur des données empiriques favorisant l'utilisation de moyens plus efficaces pour maîtriser ce problème et les torts que cela fait subir à la société canadienne.

La documentation sur les modèles conceptuels et la recherche empirique permettant d'établir, de mesurer et d'évaluer l'incidence des activités et des groupes du crime organisé au Canada et ailleurs dans le monde est de plus en plus vaste.

Un des premiers efforts dans l'évaluation de l'incidence du crime organisé sur la société canadienne a été accompli par Sam Porteous, consultant pour le ministère du Solliciteur général du Canada (Porteous, 1996). Le rapport a présenté des évaluations des effets produits par un large éventail d'activités du crime organisé, y compris les drogues illicites, les crimes contre l'environnement, la contrebande, les crimes économiques, le trafic d'immigrants illégaux, la contrefaçon, le vol de véhicules automobiles et le blanchiment d'argent. Le rapport a également permis de classer chacune de ces activités selon différentes catégories de répercussions (sociopolitiques, économiques et commerciales, sur la santé et la sécurité, sur la violence qui en découle et sur

l'environnement). De plus, l'étude a tenté de quantifier en termes monétaires les conséquences des différentes activités du crime organisé. Toutefois, ce rapport a été critiqué pour avoir trop misé sur des méthodologies qualitatives non rigoureuses et pour avoir produit des estimations de coûts qui n'étaient ni plus ni moins que des « approximations ».

Plus récemment, la GRC a élaboré une échelle de priorisation des torts causés par le crime organisé. L'objectif de cet instrument de mesure vise à aider à identifier les activités criminelles les plus dommageables entreprises par des groupes du crime organisé, en bonne partie pour faciliter la capacité des services de police à établir l'ordre de priorité des actions coercitives à l'égard des groupes du crime organisé causant le plus de dommages à la société (GRC, 2008).

Peut-être que la recherche canadienne sur les drogues illicites est la plus rigoureuse à avoir été réalisée en ce qui concerne la prévalence et les coûts associés aux activités criminelles. Cette recherche comprend une estimation de l'étendue de la production et du trafic de stupéfiants (Plecas et coll., 2002, 2005; Easton, 2004; Bouchard & Tremblay, 2005; Bouchard, 2007) ainsi qu'une mesure de l'ampleur de la consommation des drogues illicites (Eliany, Giesbrecht et Nelson, 1990; MacNeil et Webster, 1997, Adalf et al., 2005) et une évaluation des coûts liés à la consommation des drogues dans la société canadienne (Single et coll., 1996; Rehm et coll., 2006). Des recherches ont également été effectuées en vue de faire une estimation quantitative de l'ampleur et/ou de l'incidence du vol d'identité (Sproule et Archer, 2008), du faux-monnayage (Chant, 2004), de la contrebande et du commerce illicite (Canadian Convenience Stores Association, 2008; GfK Research Dynamics, 2008; Léger Marketing, 2008). Plusieurs études ont eu recours à des modèles économétriques rigoureux et sophistiqués pour évaluer l'importance de l'économie clandestine (Éthier, 1985, Gervais, 1994; Mirus et Smith, 1997; Smith, 1997; Schneider, 1997; Giles et coll., 1999).

Les contributions de ces études majeures établiront un précédent, mais elles n'iront pas au fond des choses en ce qui concerne le mesurage et l'évaluation de l'ampleur et de l'incidence de l'éventail complet des activités liées au crime organisé. De plus, la recherche empirique servant à mesurer l'ampleur et l'incidence du crime organisé est farcie de limites et de lacunes minant la fiabilité des résultats. Certaines des faiblesses et lacunes identifiées peuvent être surmontées en utilisant des méthodologies plus rigoureuses. Cependant, il existe des limites inhérentes à la recherche visant à évaluer l'ampleur et l'incidence du crime organisé, qui sont inévitables et qui feront en sorte que les chiffres établis resteront seulement des estimations générales.

En fait, on peut dire que dans les domaines de la justice pénale et de la criminologie il n'y a pas de domaine plus difficile à étudier de manière empirique que le crime organisé. C'est un défi qui n'est pas seulement un problème conceptuel strictement réservé aux milieux universitaires; les difficultés rencontrées dans la collecte de renseignements fiables et précis sur la nature, l'ampleur et l'incidence du crime organisé amenuisent la capacité des gouvernements et de la société en général à lutter contre ce problème.

Peut-être que le plus grand défi, en ce qui concerne la poursuite des recherches sur le crime organisé, réside dans la capacité de recueillir des données valides et fiables. En raison de sa nature même, le crime organisé demeure un milieu opaque qui entrave la

collecte de données empiriques pouvant être utilisées dans des recherches de base, pour l'élaboration de politiques gouvernementales et dans l'application des lois fédérales et provinciales. Donald Cressey, un enquêteur principal à la Commission présidentielle sur le crime organisé de 1967, a écrit ce qui suit :

> « Les difficultés méthodologiques fondamentales proviennent du fait que la société des membres du crime organisé, en présumant que nous pouvons lui donner le titre de société, est une société secrète. Les activités courantes des membres du crime organisé ne sont pas observables par le citoyen ordinaire ou un simple chercheur en sciences sociales » (Cressey, 1967, 102). [Traduction]

Il arrive souvent que les méthodes traditionnelles de recherche en sciences sociales ne puissent s'appliquer ou soient peu fiables lorsqu'il est question d'étudier le crime organisé. En plus des questions d'éthique et des problèmes juridiques, il y a les entrevues avec des membres du crime organisé ou avec des informateurs qui sont problématiques à cause de la culture du secret mentionnée ci-dessus, des réticences des services de police ou des intervenants des services correctionnels à permettre aux chercheurs extérieurs d'accéder à ces individus. Il faut mentionner aussi la nature peu fiable de tels sujets de recherche. Les études sur la victimisation sont largement insuffisantes puisque les activités les plus profitables du crime organisé sont fondées sur des consensus et que conséquemment peu de consommateurs de produits et de services illicites sont prêts à reconnaître qu'ils sont des victimes. Des sondages réalisés auprès de la population en vue de mesurer la consommation de drogues illicites ont été critiqués pour leur sous-déclaration de la consommation. L'utilité des données quantitatives, provenant des services de police et d'autres organismes d'application de la loi, pour mesurer l'ampleur du crime organisé est limitée parce que de telles données ne concernent qu'une partie des crimes commis. Ces données ne sont donc pas représentatives du « nombre » d'incidents criminels et ne mettent pas à jour les activités criminelles effectuées par des groupes du crime organisé.

Ces problèmes sont aggravés par un manque de documents opérationnels et de documentation savante sur des méthodologies de recherche rigoureuses pour l'étude du crime organisé et de ses effets sur la société. Les évaluations de la lutte contre le crime organisé, financées par le gouvernement, illustrent les difficultés rencontrées pour recueillir des données primaires valides et fiables. Les rapports du General Accounting Office des États-Unis sur la contrebande du tabac, par exemple, contiennent principalement des témoignages de responsables de l'application de la loi (Robinson, 1998). Les évaluations de la lutte contre la contrebande menées par le Bureau du vérificateur général du Canada reposent principalement sur un regroupement de données fiscales ou de faux indicateurs de rendement, comme les saisies de produits de contrebande (Vérificateur général du Canada, 1996).

En somme, l'un des plus grands défis de la recherche sur le crime organisé est d'arriver à évaluer de manière exhaustive et précise son ampleur et son incidence sur la société. L'incapacité de produire une estimation fiable de la menace que représentent les effets du crime organisé découle de sa nature essentiellement secrète, de l'abondance de ses activités, des innombrables répercussions que ses activités ont sur notre société, de la difficulté à mettre à jour les crimes commis par les groupes du crime organisé (par

rapport aux personnes ou aux groupes agissant de leur propre chef) et du manque de données quantitatives fiables.

Devant des défis aussi importants, les chercheurs doivent déployer des efforts continus pour mieux comprendre ce problème complexe – que ce soit en recherche fondamentale ou en recherche appliquée – et arriver à concevoir des méthodologies de recherche rigoureuses et des modèles analytiques pouvant produire des estimations fiables de l'ampleur et de l'incidence du crime organisé.

3.4 Contexte récent

Les représentants du gouvernement ont soutenu les efforts pour mener des recherches visant à mesurer l'incidence du crime organisé. Le besoin de telles recherches a été clairement exprimé lors du Forum ministériel sur le crime organisé de 2007 et lors du Sommet sur le crime organisé de 2008. À la suite de ces réunions, des directives ont été émises relativement à l'intention d'explorer la possibilité d'élaborer un ITCO intégré qui regrouperait et permettrait de produire des analyses plus précises des activités et de l'incidence des groupes du crime organisé. Manifestement, l'ITCO permettrait de fournir aux décideurs de tous les paliers de gouvernement une base solide de renseignements pour prendre des décisions éclairées relativement aux activités de maintien de la loi, de prévention et de soutien. À cet effet, un groupe de travail sur la recherche rendant compte au Comité national de coordination intergouvernementale a établi un rapport de faisabilité et d'expertise sur l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un ITCO, comme première étape nécessaire. Le but de ce rapport n'est pas de détailler la configuration de l'ITCO, mais bien d'examiner la faisabilité et l'efficacité d'un indice en termes de coûts, et si en fin de compte cela peut contribuer à mieux comprendre et à mieux lutter contre le crime organisé au Canada.

Ce projet examine la possibilité de créer un indice multidisciplinaire des torts qui permettrait de mesurer les indices relatifs aux torts causés dans la société canadienne par le crime organisé et les tendances connexes. Cette étude visait à déterminer les éléments pouvant servir d'indicateurs objectifs, les objectifs tangibles qui pourraient être établis, et la possibilité de créer ces mesures en fonction des données et des outils existants.

Le projet comprenait des entrevues structurées et des groupes de discussion avec des experts en la matière provenant de trois (3) secteurs généraux :

1) des universitaires et d'autres chercheurs qui ont élaboré ou appliqué des méthodes de collecte de données et des modèles analytiques pertinents;
2) le personnel travaillant dans le secteur de la justice pénale et le secteur de la politique de lutte contre le crime organisé, du renseignement et de l'application de la loi, selon :
    a. ceux qui ont une expertise à l'égard d'une activité particulière liée au crime organisé et qui peuvent contribuer à en mesurer l'ampleur;
    b. ceux qui ont une expertise dans les fonctions liées aux renseignements criminels (l'hypothèse étant que les organismes et unités de renseignements criminels au Canada doivent participer à tous les efforts futurs pour réunir et analyser les renseignements sur l'ampleur et les effets du crime organisé);

3) les experts en la matière du gouvernement, du secteur privé et des organisations non gouvernementales qui ont des connaissances au sujet d'une activité particulière liée au crime organisé et de la portée dans laquelle la recherche a été menée, et/ou des données qui existent afin de faciliter la recherche sur l'évaluation actuelle et future de cette activité criminelle.

Le projet comportait des recherches dans plusieurs domaines, y compris ce qui suit :

1) l'ampleur et la nature du crime organisé;
2) un examen de la documentation publiée par des experts nationaux et internationaux en indice des torts;
3) un programme national de lutte contre le crime organisé;
4) les services de maintien de l'ordre et les autres organisations policières;
5) les documents juridiques;
6) les politiques, les stratégies et les programmes actuels relatifs à l'application de la loi;
7) les résultats des entrevues avec les intervenants et des groupes de discussion.

4 MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

4.1 Objectif principal

L'objectif principal de cette étude consiste à produire un rapport d'évaluation de la faisabilité et de l'utilité relatives à l'élaboration et à l'application de modèles méthodologiques et analytiques rigoureux pouvant mesurer de façon fiable l'incidence (les torts) du crime organisé sur la société canadienne aux niveaux local, régional et national.

Pour atteindre cet objectif, la recherche doit déterminer, décrire, analyser et évaluer les modèles méthodologiques et analytiques, théoriques et appliqués, ainsi que les techniques, les instruments et les variables influant sur les effets à mesurer, de même que les données et les sources de données nécessaires. Dans le cadre de la recherche relative à l'élaboration d'un ITCO rigoureux, cette étude de faisabilité a été autorisée dans le but :

- d'examiner le domaine de la recherche relative à l'évaluation des torts causés par le crime organisé, en vue de procéder à une évaluation de la rigueur des méthodes et des modèles existants et de leur capacité à produire des résultats fiables;
- d'évaluer l'utilité de tels modèles – et des évaluations des torts causés par le crime organisé en général – en ce qui a trait à la contribution qu'ils peuvent apporter à l'égard de l'objectif plus large de la lutte contre le crime organisé;
- de déterminer la faisabilité et l'efficacité économique de l'adaptation de ces modèles pour la recherche relative à l'évaluation des torts causés par le crime organisé au Canada;
- de déterminer la faisabilité et l'efficacité économique de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un indice national détaillé des torts causés par le crime organisé.

Derrière cette étude, il y a comme objectif stratégique de déterminer si un indice des torts causés par le crime organisé peut produire des mesures fiables et précises pouvant : a) aider à mesurer l'ampleur et l'incidence du crime organisé, b) donner une meilleure compréhension du crime organisé sévissant dans la société canadienne et c) contribuer aux efforts de lutte contre le crime organisé, en utilisant l'indice pour évaluer l'efficacité, les programmes et les opérations de maintien de l'ordre.

4.2 Objectifs particuliers

Plus particulièrement, le projet a pour but d'exécuter les tâches suivantes :

a) Identifier, analyser et décrire sommairement les études empiriques et les modèles théoriques qui ont servi à mesurer ou sont proposés pour mesurer l'ampleur et l'incidence de la criminalité en général et du crime organisé en particulier, en mettant l'accent sur l'identification et l'examen des modèles, des méthodes, des techniques, des instruments, des indicateurs d'incidence, des données et des sources de données pouvant être utilisés ou qui sont les plus utiles à l'élaboration d'un indice articulé des torts causés par le crime organisé, avec une évaluation de leur rigueur analytique et méthodologique et de leur applicabilité au contexte canadien.

b) Identifier et examiner les types de modèles d'évaluation des torts causés par le crime organisé mis en place dans d'autres pays en incluant notamment :

   i. une analyse des forces et des faiblesses de chacun;

   ii. une analyse de la rigueur de la méthodologie et de la fiabilité des données recueillies et produites à l'aide de ces modèles, y compris les pratiques exemplaires;

   iii. une évaluation de leur possible reproduction au Canada.

c) Identifier et évaluer les données et les sources de données potentielles et existantes à l'intérieur et à l'extérieur du système de justice pénale canadien, pouvant faire l'objet de recherches et être analysées dans le cadre d'un indice des torts causés par le crime organisé, rigoureux et fiable, y compris ce qui suit :

   i. établir et évaluer la disponibilité de données pertinentes, significatives et fiables sur le crime organisé, en tenant compte de questions importantes relatives à la collecte de données comme le coût, les cotes de sécurité, la protection de la vie privée et l'indépendance des sources de renseignements;

   ii. déterminer et examiner la façon dont les données sur le crime organisé sont recueillies au Canada;

   iii. établir avec précision quels types de données jugées pertinentes sont recueillies sur le crime organisé.

d) Évaluer les contributions qu'un indice des torts peut apporter à la lutte contre le crime organisé au Canada, en mettant l'accent sur l'évaluation de sa contribution pour aider à éclairer la politique et les programmes du gouvernement fédéral, ainsi qu'à déterminer les besoins en matière de renseignements opérationnels des organismes d'application de la loi.

e) Produire une analyse et une synthèse détaillées des résultats de cette étude comprenant une évaluation de ce qui suit :

   i. la disponibilité des données rigoureuses pouvant être recueillies, colligées, quantifiées et analysées par des chercheurs pour obtenir une évaluation précise de l'incidence (torts) du crime organisé sur la société canadienne;

   ii. l'existence de modèles analytiques et méthodologiques, de méthodes, de techniques, d'instruments, d'indicateurs d'incidence, de données et de sources de données pouvant être utilisés pour évaluer de façon fiable et rigoureuse l'incidence du crime organisé sur la société canadienne;

   iii. la faisabilité d'adaptation de tels modèles pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle national d'évaluation exhaustive des torts causés par le crime organisé.

f) Faire des recommandations sur les étapes suivantes que les représentants du gouvernement fédéral pourront suivre en ce qui concerne :

   i. l'utilisation, l'adaptation et l'éventuelle amélioration des modèles, des méthodes, des techniques, des instruments, des indicateurs d'incidence, des données et des sources de données servant à l'évaluation des torts causés par le crime organisé et/ou à l'élaboration de nouveaux modèles;

   ii. l'utilité de différents modèles dans l'élaboration d'un indice des torts destiné aux responsables de l'élaboration des politiques ainsi qu'aux organismes et aux groupes opérationnels, qui serait capable de produire des mesures précises et fiables pouvant a) être utilisées pour aider à mesurer l'ampleur et l'incidence du problème, b) contribuer à l'élaboration des politiques et des programmes de lutte contre le crime organisé et c) évaluer si les initiatives d'application de la loi ont porté fruit.

g) Documenter tout ce qui précède dans un rapport écrit de faisabilité et d'orientation décrivant en détail les conclusions, les analyses et les recommandations produites par la recherche (le tout étant condensé dans des trousses de communication utilisant le format PowerPoint de Microsoft).

4.3 Terminologie

Dans le cadre de ce rapport et dans le contexte d'une recherche quantitative sur le crime organisé, le terme « ampleur » désigne l'importance du commerce criminel (p. ex., qui est mesurée en fonction du volume ou du nombre de transactions) ou de la population criminelle (p. ex, qui est mesurée en fonction du nombre de groupes, d'opérations ou de participants). Les recherches visant à évaluer l'ampleur des activités criminelles sont souvent appelées études sur la « prévalence ». À cet effet, les termes « ampleur » et « prévalence » sont utilisés de façon interchangeable dans ce rapport.

Aux fins de la présente étude, le terme « incidence » désigne toute conséquence positive ou négative générée dans la société par les activités du crime organisé.

Le terme « tort » est plus précis pour désigner les conséquences ou les incidences *négatives*. Selon la définition donnée par la GRC dans un résumé de leur classement par ordre de priorité des torts causés par les activités du crime organisé (GRC, 2008, 1), le terme *tort* « peut être défini comme le résultat d'un acte causant des dommages à quelque chose ou à quelqu'un, provoquant un changement négatif. Dans le contexte de la criminalité, un tort peut être causé directement et concrètement (p. ex., lorsqu'une personne éprouve une douleur physique liée à des voies de fait) ou indirectement et être plus difficile à mesurer (p. ex., lorsque la qualité de vie générale d'une personne est diminuée à la suite d'une entrée par effraction) ».[1]

Le terme « coût » est encore plus précis pour désigner le montant en numéraire s'appliquant pour estimer l'étendue d'un tort particulier. L'application des coûts économiques aux torts causés par des actes criminels est utilisée pour assurer une mesure constante et uniforme (et le classement de l'indice) des différentes activités criminelles.

Le terme « indice des torts causés par le crime organisé » (ITCO) désigne un paramètre de mesure pour le classement, aussi bien en termes relatifs qu'absolus, des torts causés par les différentes activités du crime organisé, ce qui implique d'attribuer une valeur numérique (coût monétaire) à chaque activité à des fins de comparaison relative. La mise en œuvre d'un programme (ambitieux) de recherches et de modèles analytiques exhaustifs visant à recueillir et à analyser des données sur les torts causés par le crime organisé est implicite à l'articulation et à l'utilisation d'un tel indice au Canada.

Un « modèle d'indice des torts » causés par le crime organisé ou un « modèle d'évaluation de l'incidence » du crime organisé évalue en termes quantitatifs les torts (coût brut) ou l'incidence (coût net) causés par les différentes activités du crime organisé de façon à faciliter une mesure en valeur absolue des torts et de l'incidence liés à chacune des activités criminelles, ainsi qu'une analyse comparative de ces activités. De tels cadres ou modèles incorporent la collecte et le collationnement de données clairement définies, ainsi qu'un élément (modèle) analytique (comprenant l'application de coûts monétaires aux torts).

Le terme « méthodologie de la recherche » fait référence à la collecte de données, alors que le terme « modèle analytique » fait référence à la méthode d'analyse de l'information recueillie pour arriver à mesurer et à évaluer l'ampleur ou l'incidence des activités criminelles (par l'entremise de la modélisation statistique ou économétrique). Le terme « instrument » désigne généralement des outils servant à la collecte de données, comme un questionnaire de sondage.

---

[1] Dans le contexte du renseignement criminel, le terme « tort » est différencié du terme « menace ». Une évaluation de la menace criminelle dépend d'une évaluation des torts. Comme Black (2001) l'a mentionné : « ... la détermination de la menace repose sur l'évaluation de l'indice des torts. » Autrement dit, même si un groupe criminel peut être considéré comme représentant une menace importante pour la société, il se peut que l'évaluation complète des torts liés à cette menace n'ait pas encore été réalisée.

Le terme « technique » désigne des méthodes analytiques précises qui sont utilisées dans un modèle analytique général, conceptuel ou appliqué.

Les termes « indicateur d'incidence » ou « indicateur des torts » sont des exemples précis d'effets ou de torts découlant d'une activité du crime organisé, qui peuvent être concrétisés en étant mesurés quantitativement (p. ex., dans le cas du trafic de stupéfiants, ces indices d'incidence ou variables comprendraient la mortalité, la morbidité, le coût des traitements en soins de santé, les pertes en salaire ou en productivité causées par la dépendance, etc.).

Le terme « données » désigne les renseignements pouvant être recueillies par l'entremise d'instruments de recherche normalisés et pouvant ensuite être « intégrées » dans des modèles analytiques servant à déterminer les incidences.

4.4 Hypothèses

Trois hypothèses importantes sous-tendent cette étude. La première veut que toute recherche visant à évaluer l'ampleur et l'incidence du crime organisé sur la société canadienne doive mettre l'accent sur des activités criminelles distinctes. Comme l'examen de la documentation le révèle, les études d'évaluation de l'ampleur et des coûts associés au crime mettent l'accent essentiellement sur des types particuliers de crimes, comme les délits contre les biens, la violence contre les femmes, le trafic de stupéfiants, le vol d'identité, etc.

La deuxième hypothèse veut que toute recherche visant à mesurer de façon rigoureuse l'incidence et les torts causés par des activités criminelles repose sur l'utilisation de données quantitatives. Plus particulièrement, des données quantitatives, comme le nombre d'infractions criminelles, le nombre de délinquants criminels, le nombre de groupes de criminels, la quantité de drogues illicites ou de biens de contrebande faisant partie d'un trafic, la taille d'un commerce illégal mesuré en termes monétaires, etc., sont essentielles pour mesurer l'ampleur d'une activité criminelle. Le fait que les évaluations rigoureuses des torts causés par une activité criminelle doivent être de nature quantitative (souvent calculés et exprimés en termes monétaires – coûts) est implicite à cette hypothèse. En réalité, les torts ou les coûts associés découlant d'une activité criminelle ne pourront pas être évalués si l'ampleur de l'activité criminelle n'a pas été mesurée. Par conséquent, les résultats de recherche, la discussion et l'analyse contenus dans ce rapport concernent autant l'examen de l'*ampleur* des activités criminelles que les *torts* causés par ces activités.

La dernière hypothèse sous-tendant cette étude veut que toute recherche visant à mesurer de façon rigoureuse l'incidence et les torts causés par les activités et les comportements criminels doive tenir compte de données intangibles sur les torts comme des perturbations affectives, des dommages à la réputation, le temps perdu à réparer les dommages, les frais de justice, etc. Pour assurer une compréhension complète de l'incidence du crime organisé, la recherche sur les effets du crime organisé doit tenir compte autant des données qualitatives que quantitatives. Elle doit aussi être étayée par des preuves

reposant sur des faits et des analyses comparatives, et éviter l'information ou l'interprétation subjective pouvant mener à des conclusions erronées.

4.5 Méthodes de recherche

La recherche concernant ce projet repose sur des méthodes qualitatives intégrant des données primaires et secondaires. La conception d'ensemble consistait à combiner une vaste étude du domaine visé avec une approche par étude de cas approfondie portant sur des données conceptuelles et appliquées sélectives et des modèles d'évaluation des torts se situant à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre.

Ce projet a donné lieu à une recherche comparative nationale et internationale dans des régions et des pays sélectionnés. Les études de cas internationales ont permis d'examiner des modèles appropriés de collecte de données et d'évaluation de torts élaborés et appliqués dans différents territoires.

Les méthodes de recherche utilisées dans le cadre de cette étude comprenaient un examen de la documentation électronique et imprimée, des entrevues structurées et des groupes de discussion, des visites sur place et des observations.

Examen de documents publiés et de documentation disponible sur Internet

Cette étude a permis d'examiner des recherches nationales et internationales relatives à l'évaluation de l'incidence du crime en général et du crime organisé en particulier, en identifiant les différents indicateurs de l'incidence et les méthodologies utilisés.

Un examen de la documentation électronique et imprimée a été entrepris pour identifier les méthodes de recherche conceptuelle et appliquée sur le crime organisé et les modèles d'évaluation des torts. L'examen de la documentation a aussi été utilisé à titre de base empirique pour la recherche primaire en identifiant des études de cas pouvant faire l'objet d'une étude plus approfondie ainsi que des organismes et des experts à interroger. La recherche secondaire portait surtout sur les sources universitaires, les rapports des renseignements criminels, les rapports gouvernementaux et les études effectuées par le secteur privé faisant appel à la conception et à la mise en œuvre de méthodes de collecte de données statistiques et de recherche relative à l'évaluation des torts dans le domaine de la justice pénale.

L'examen des documents publiés portait d'abord sur les méthodes de recherche et les sources utilisées pour effectuer des études quantitatives et réaliser des évaluations des torts attribuables au crime organisé et aux crimes graves. En raison du manque d'études sur l'évaluation des torts causés par le crime organisé, le champ d'intérêt a été élargi pour inclure la recherche relative à l'évaluation des torts causés par tous les types de crimes.

Entrevues structurées et groupes de discussion

La recherche primaire a consisté à réaliser des entrevues et une enquête par questionnaire auprès d'experts en politiques et en recherche dans les milieux universitaires et les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'application de la loi.

4.6 Ampleur et limitations

« Crime organisé » est un terme qui est mal défini tant au niveau conceptuel que légal (aucune définition cohérente du crime organisé ou d'une organisation criminelle dans le *Code criminel* canadien).[2] Par conséquent, pour les besoins du présent rapport de faisabilité et de délimitation de l'étendue de l'évaluation des torts causés par le crime organisé, certains paramètres ont été mis en place pour circonscrire l'objet de l'analyse. Pour faciliter un examen des modèles, des techniques, des outils, des données et des sources de données existants relativement à l'évaluation des torts, cette étude mettra donc l'accent davantage sur les *activités* criminelles du crime organisé (par rapport à des types d'infractions commises par le crime organisé ou à des organisations criminelles particulières).[3] Ce rapport portera essentiellement sur les activités suivantes du crime organisé :

- le trafic des armes (y compris la contrebande transfrontalière);
- les biens de contrebande (la contrebande et le commerce illicite de produits du tabac et de l'alcool);
- le faux-monnayage;

---

[2] L'article 467.1 du *Code criminel* définit une « organisation criminelle » comme « un groupe (a) composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger et (b) dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer – ou procurer à une personne qui en fait partie – directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment *financier*. Cette définition ne vise pas le groupe d'individus formé au hasard pour la perpétration immédiate d'une seule infraction. » Cette définition volontairement large permet d'engager des poursuites, mais son caractère vague ne permet pas de capter toutes les complexités et les nuances du crime organisé moderne.

[3] Utiliser un groupe du crime organisé comme unité d'analyse du modèle d'indexation des torts pause problème puisque, selon les dernières tendances, la meilleure façon de caractériser le crime organisé moderne serait de le considérer comme un réseau fluide composé de beaucoup d'acheteurs, de courtiers, de financiers, d'intermédiaires et de distributeurs autonomes provenant de différents groupes, ethnies, nationalités et pays qui s'unissent pour conclure des marchés en capitalisant sur les spécialités et les forces de chacun. Étant donné la nature fluide des réseaux criminels, combinée avec l'observation, selon laquelle la plupart des réseaux s'unissent autour d'une activité criminelle, l'utilisation des activités du crime organisé comme unités d'analyse semble être une base plus solide pour soutenir des évaluations fiables et rigoureuses des torts. De plus, la grande majorité des évaluations des torts causés par des crimes tourne autour de ces activités criminelles. Finalement, l'utilisation des activités criminelles comme base d'articulation d'un indice des torts permet aussi de jeter les bases d'un indice des torts articulé autour de groupes criminels et de réseaux particuliers, pourvu qu'on puisse soutenir qu'ils sont généralement caractérisés par la somme de leurs activités criminelles, y compris les activités axées sur le profit (trafic de stupéfiants, fraude, contrebande, extorsion, etc.) et les activités tactiques (violence, corruption, blanchiment d'argent, etc.).

- le trafic de stupéfiants (y compris la production locale de la marijuana et des drogues chimiques);
- les jeux de hasard et le commerce de paris;
- le vol d'identité et la fraude;
- le piratage de produits (la contrefaçon, en particulier la reproduction illégale de films);
- la fraude sur les cartes de crédit;
- la fraude par télémarketing;
- le vol (réseaux de vol de voitures). [4]

Cette étude vise à identifier les modèles analytiques et les approches méthodologiques utilisés au Canada et ailleurs dans le monde. Le volet international est important puisqu'une bonne partie de cette recherche a été menée à l'extérieur du Canada (surtout aux États-Unis). L'un des objectifs de cette étude est d'arriver à évaluer si les modèles élaborés dans des territoires étrangers peuvent être appliqués au Canada.

Bien que cette étude mette l'accent sur l'incidence des activités du crime organisé, la recherche mentionnera des modèles d'évaluation de l'incidence des activités criminelles en général, y compris celles qui ne sont pas habituellement considérées comme étant des activités du crime « organisé » tel que les délits contre les biens, la violence, etc.

Le nombre d'activités criminelles priorisées dans ce projet, multiplié par la grande quantité de documents publiés relatifs à chaque priorité, explique qu'il a été impossible d'examiner toute la documentation pertinente disponible. L'accent a été mis sur les études les plus récentes (après 2000) et sur celles qui sont considérées comme étant les plus rigoureuses (p. ex., qui ont servi à établir les normes de la recherche dans un domaine particulier). Afin de réaliser un objectif clé de cette étude, consistant à évaluer l'état de la recherche canadienne (y compris ses forces et ses faiblesses, ses capacités et ces lacunes), une attention particulière a été portée sur l'identification exhaustive des études effectuées par le secteur public et des sources de données au Canada.

Toutes les études et les sources de données identifiées dans le cadre de cette recherche sont publiques. Étant donné que ce projet n'a pas été désigné comme classé, nous n'avons examiné aucune étude classifiée au niveau de la sécurité ni aucun produit du renseignement mesurant l'ampleur ou l'incidence des activités priorisées du crime organisé. L'absence d'études classifiées et de produits du renseignement dans l'examen de la documentation peut avoir influé sur les résultats et l'analyse de cette étude, surtout

---

[4] Cette liste regroupe seulement une fraction des types d'activités criminelles associées au crime organisé (le rapport annuel 2008 du Service canadien de renseignements criminels répertorie au moins neuf (9) catégories d'activités du crime organisé avec des sous-activités dans chaque catégorie). Bien que sélective, cette liste met l'accent sur les activités du crime organisé considérées comme prioritaires par le gouvernement canadien et les organismes d'application de la loi.

s'il existe un ensemble de recherches classifiées traitant plus particulièrement de la mesure de l'ampleur et de l'incidence du crime organisé au Canada.

Un examen de la documentation relative à la recherche quantitative couvrant les gangs de jeunes et les gangs de rues ne s'inscrivait pas dans la portée de cette étude. Étant donné l'étendue de la recherche quantitative effectuée dans ce domaine, il est recommandé de faire un examen séparé d'une telle documentation. La documentation relative aux crimes commerciaux n'était pas non plus inscrite dans la portée de cette étude et n'a donc pas été examinée.

Finalement, il est utile de mentionner que dans le cadre de cette étude nous avons eu à faire face à l'un des plus importants obstacles soulevés par la recherche sur le crime organisé : la réticence des personnes et des organismes – y compris des organismes du secteur public et du secteur privé – à participer à la recherche. Certains des participants sondés pour cette recherche n'ont pas répondu aux demandes de participation à cette étude, alors que d'autres ont refusé de participer à des entrevues après avoir été contactés. Un organisme provincial de réglementation des valeurs mobilières a refusé de participer parce que, selon lui, cette participation pouvait donner l'impression que le crime organisé était actif dans le marché des valeurs mobilières et que conséquemment pourrait lui nuire. De plus, certains intervenants se sont montrés particulièrement prudents avant de fournir des informations, de peur de divulguer des données confidentielles ou des procédures opérationnelles. Beaucoup d'intervenants devant être interrogés dans le cadre de cette étude sont des membres actifs de divers comités nationaux et participent à des initiatives variées et à des comités nationaux ayant trait au crime organisé. Certains de ces représentants d'organismes, d'institutions et de ministères fédéraux et provinciaux n'ont pas répondu lorsque nous les avons contactés pour leur demander de participer à l'étude.

Ces obstacles sont importants, non seulement parce qu'ils limitent la collecte de renseignements importants pour cette étude, mais aussi parce qu'ils laissent présager que des obstacles similaires se dresseront lorsque viendra le temps de solliciter la participation d'organismes pouvant procurer des données utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un ITCO.

5 MESURER L'AMPLEUR ET LES RÉPERCUSSIONS DU CRIME ORGANISÉ : RÉSULTATS DES RECHERCHES, DISCUSSION ET ANALYSE

Cette partie du rapport décrit et examine les divers modèles analytiques et méthodologies de collecte de données qui permettent de mesurer et d'estimer l'ampleur et les répercussions des activités du crime organisé. La majeure partie de l'information présentée dans la présente section est tirée de l'analyse documentaire. Pour s'assurer que le rapport est le plus concis et précis possible, les renseignements détaillés sont joints à l'annexe A.

6 RECHERCHE SUR LES RÉPERCUSSIONS ET LA PRÉVALENCE DU CRIME ORGANISÉ AU CANADA : RÉSULTATS, DISCUSSIONS ET ANALYSE

Cette partie du rapport décrit et analyse les études empiriques et les modèles conceptuels qui mesurent la prévalence et les répercussions du crime organisé et de la toxicomanie au Canada. La principale question de recherche sur laquelle repose la présente partie du rapport est la suivante : « Est-il possible d'appliquer les modèles d'analyse et les méthodes de recherche requis au Canada de façon à produire des résultats fiables qui pourront être utilisés pour soutenir les efforts de lutte contre le crime organisé? » Les résultats de recherche détaillés de la présente partie du rapport sont présentés à l'annexe B. De plus, l'annexe C présente une bibliographie d'études sélectionnées qui mesurent l'ampleur et les répercussions des activités du crime organisé au Canada.

7 CONCLUSION

Les études visant à mesurer les coûts du crime organisé concluent unanimement que ce problème a de graves répercussions sur la population du Canada. Les coûts directs du crime organisé sur la société canadienne comprennent notamment les pertes financières personnelles, les dépenses de justice pénale ainsi que les coûts de l'assurance-maladie et des soins de santé, lesquels représentent des pertes annuelles de l'ordre de plusieurs milliards de dollars. Les coûts économiques du crime organisé ne sont qu'une partie de l'équation puisque les répercussions les plus négatives du crime organisé, soit la toxicomanie, la douleur, la souffrance, la violence, les décès, la dégradation environnementale, la corruption des institutions démocratiques et ainsi de suite ne peuvent jamais être mesurées avec précision du point de vue économique. Au cours des dernières années, la réputation du Canada à l'étranger s'est détériorée et le pays a maintenant une image négative de centre de production de drogue, de télémarketing frauduleux et de piratage de produits.

De plus en plus de recherches scientifiques visant à déterminer, mesurer et estimer les répercussions des activités et des groupes du crime organisé sont réalisées. L'une des questions les plus controversées soulevées dans le cadre du débat sur l'utilité de ce type de recherche consiste à déterminer s'il est possible de produire des conclusions et des résultats précis, exacts et fiables.

La création d'un indice des torts causés par le crime organisé au Canada – qu'il s'agisse d'approfondir l'élaboration d'un concept pour l'indice des torts, de financer la conception et la mise en œuvre d'un indice composé ou de fonder les décisions politiques ou opérationnelles sur les mesures générées par un indice – repose sur la capacité de ces modèles à produire des estimations raisonnablement précises et fiables.

L'une des principales conclusions pouvant être tirée de cette étude exploratoire est que les résultats de toutes les tentatives d'évaluation et de mesure quantitative de l'ampleur et des répercussions du crime organisé sur la société doivent être considérés comme des estimations. Peu importe qu'une recherche ait été conçue avec une grande rigueur

scientifique ou que de multiples sources de données aient été utilisées, il est peu probable qu'il soit possible de mesurer de façon exhaustive ou avec une précision rigoureuse les caractéristiques, l'ampleur, les répercussions ou les coûts des activités du crime organisé. En effet, afin de mesurer les torts causés par une activité criminelle et d'en calculer les coûts pour la société, il est nécessaire d'accepter que les trois éléments essentiels d'une évaluation des activités criminelles – l'ampleur d'une activité criminelle, l'ampleur et la nature des répercussions d'une activité criminelle ainsi que la valeur monétaire attribuées aux coûts sociaux de chaque tort causé par une activité criminelle – sont également des estimations reposant sur des hypothèses subjectives et bon nombre d'incertitudes. Il existe d'autres facteurs qui rendent la recherche plus complexe et qui limitent la précision, l'exactitude et la fiabilité des estimations. Ces facteurs comprennent :

- la nature secrète inhérente au crime organisé;
- le manque de données fiables à l'échelle nationale;
- la grande diversité et le large éventail des effets du crime organisé sur la société canadienne;
- la difficulté à isoler les infractions commises par les organisations criminelles;
- la difficulté à quantifier les effets indirects et intangibles des activités des groupes criminels organisés;
- la nécessité de miser sur des hypothèses hautement subjectives dans l'analyse des données pour arriver à produire des évaluations économétriques des torts;

Même les modèles statistiques ou économétriques les plus sophistiqués ne peuvent pas surmonter les insuffisances mentionnées ci-dessus.

L'objectif ultime du système de justice pénale est de diminuer les torts causés à la société par les incidents de nature criminelle et les délinquants. Pour arriver à classer par ordre de priorité les activités criminelles les plus dommageables, de même que pour arriver à évaluer si les torts ont diminué, il semble donc logique d'utiliser des indices pour mesurer les torts causés à la société par le crime organisé et les délinquants. De plus, l'utilisation d'études et d'indices d'évaluation des torts, définis scientifiquement, s'inscrit dans une tendance, dans le système de justice pénale et au sein du gouvernement en général, à vouloir compter de plus en plus sur l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Certains pourraient invoquer que même des évaluations générales et imparfaites de l'étendue d'un problème procurent une meilleure base pour l'élaboration de politiques, surtout lorsqu'il s'agit de lutter contre le trafic de stupéfiants et le crime organisé, comparativement à aucune donnée scientifique disponible.

Malgré la reconnaissance du manque de précision ou de fiabilité des évaluations des coûts engendrés par les crimes, cette étude identifie de nombreux avantages potentiels d'un ITCO en matière d'information et d'évaluation pour aider à l'élaboration de stratégies de lutte contre le crime organisé. Des gouvernements d'autres pays développés ont financé les travaux de conception et de mise en oeuvre d'une telle recherche et ont promis d'utiliser ces résultats pour inspirer l'établissement de politiques gouvernementales. Fait notable, le gouvernement britannique a financé la création d'un

indice des torts causés par les drogues, ainsi que la recherche s'y rattachant visant à évaluer les coûts sociaux générés par la consommation de stupéfiants, afin de déterminer si sa stratégie nationale de lutte contre la drogue atteint ses objectifs annuels de réduction des torts. Il est intéressant de noter que l'indice britannique des torts causés par la drogue est utilisé pour inspirer et évaluer la stratégie nationale, même en reconnaissant que l'indice ne mesure pas vraiment tous les torts associés à la consommation des drogues.

Comme Yih-Ing Hser (1993) le mentionne dans son analyse de la faisabilité et de l'utilité des évaluations quantitatives des crimes pour l'élaboration de politiques gouvernementales, il ne fait aucun doute qu'il y a des « lacunes et des failles dans les systèmes de données existants, notamment une couverture inadéquate, l'absence de réponse, l'inconsistance, l'absence de possibilités de comparaison, d'une assurance de la qualité et ainsi de suite. » En outre, le « rétablissement complet de toutes ces lacunes systémiques et procédurales est improbable – et *sans doute non nécessaire. Ce qui peut être fait et devrait l'être, serait d'offrir des possibilités de comparaison de données entre des sources, des périodes et des territoires différents »* (c'est nous qui soulignons).

Cela signifie que les indices des torts causés par les crimes sont adaptés par les gouvernements de façon à pouvoir orienter et évaluer les politiques et les programmes, en tenant compte de leurs lacunes et de leurs limites. Comme Hser le sous-entend relativement aux objectifs des politiques gouvernementales, la décision d'adopter un ITCO au Canada ne doit pas être fondée seulement sur sa capacité à identifier et à mesurer parfaitement chaque effet. Elle doit plutôt être basée sur la façon d'utiliser l'indice dans le cadre d'une politique, s'il y a uniformité dans la façon de mesurer l'ampleur et les coûts liés à chaque activité et à chaque groupe du crime organisé. Pourvu que la prévalence et les évaluations des coûts soient considérées avec leurs intervalles de confiance associés, un indice peut être utilisé pour repérer les changements dans les chiffres relatifs aux torts; ce qui peut aider à évaluer les politiques et les programmes au fil du temps (Hay et coll., 2006). Mais, si c'est le cas, l'indice des torts causés par les drogues ou le crime organisé peut être utilisé seulement pour un objectif limité : (évaluer l'incidence des politiques et des programmes) et en règle générale, ne pourra pas servir aux autres fonctions précisées dans ce rapport (voir les annexes A et B pour les nombreuses fonctions identifiées dans cette recherche).

Malgré les limites et les faiblesses inhérentes à tout indice des torts causés par le crime organisé, de grandes avancées ont été réalisées dans le domaine des instruments scientifiques servant à mesurer l'ampleur et l'incidence des crimes ainsi que pour la consommation de stupéfiants et le jeu compulsif. Le Canada peut compter sur de nombreux spécialistes qui ont travaillé à l'élaboration et à l'application de méthodologies rigoureuses de calibre international, utilisées pour mesurer l'ampleur et l'incidence de la production, du trafic et de la consommation de stupéfiants, du jeu compulsif, du faux-monnayage, de la consommation du tabac de contrebande et du vol d'identité. De plus, beaucoup d'autres méthodologies et modèles rigoureux, qui ont été conçus et appliqués dans d'autres pays, pourraient être reproduits au Canada.

Même en considérant la recherche rigoureuse menée actuellement au Canada en ce qui concerne l'évaluation de la prévalence et de l'incidence, les nouveaux modèles

méthodologiques et analytiques pouvant être introduits dans le pays ou les possibilités de développer des sources de données, toute recherche future visant à évaluer l'ampleur et l'incidence d'un problème, de nature secrète et qui est profondément résistant au mesurage de précision, sera grandement limitée dans sa capacité à produire des évaluations précises, exactes et fiables. Comme mentionné, les sources de données existantes dans ce pays comportent d'importantes faiblesses qui sont aggravées par des lacunes liées aux méthodologies et aux modèles utilisés pour la collecte de données. À cause de ces faiblesses et de ces lacunes, il est peu vraisemblable que des données précises et rigoureuses puissent contribuer à des évaluations précises et fiables produites par un ITCO.

Il est possible de mener une recherche pour un ITCO, qui maximise son efficacité en termes de coûts, en utilisant par exemple un outil de collecte de données nationale (sur la victimisation). Les coûts de la recherche peuvent également être répartis sur l'ensemble des acteurs directement intéressés par une telle recherche – les gouvernements fédéraux et provinciaux, y compris beaucoup d'organisations et d'organismes gouvernementaux qui ont intérêt à participer à une telle recherche, les industries du secteur privé qui sont vulnérables au crime organisé, ainsi que des universités, des chercheurs et des centres de recherche. Toutefois, étant donné le besoin d'effectuer de nouvelles enquêtes nationales ou de modifier largement les enquêtes existantes ainsi que le besoin de créer une base de données nationale, centralisée et exhaustive, rassemblant des données recueillies par les services de police et pouvant combler les importantes lacunes de la Déclaration uniforme de la criminalité, il restera quand même des coûts substantiels associés à cette recherche.

En fait, l'élaboration et la mise en oeuvre d'un ITCO canadien exhaustif et rigoureux, avec tout ce que cela implique pour la recherche et l'analyse s'y rattachant, pourraient atteindre des millions de dollars en dépenses,[5] sans aucune garantie quant au degré de précision, de fiabilité et d'exactitude des résultats ou de son utilisation ou de son utilité pour les responsables de l'élaboration des politiques du gouvernement. Jusqu'à quel point les gouvernements et les autres partenaires importants au Canada sont-ils prêts à investir dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un indice des torts causés par le crime organisé? Cela dépendra de leur volonté à assumer le risque que les montants investis dans cette très ambitieuse entreprise puissent ne pas donner des résultats fiables et précis ou que de tels résultats s'avèrent peu utiles aux gouvernements pour la conduite de leurs opérations et l'élaboration de leurs politiques et de leurs programmes.

Pour poursuivre l'élaboration d'un ITCO, ainsi que les travaux de recherche et d'analyse s'y rattachant, il faudra au minimum accomplir les tâches suivantes :

---

[5] Une façon de répartir les coûts serait de les diviser en fonction des différentes étapes nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un ITCO, soit : 1) l'élaboration du modèle conceptuel, 2) la planification de l'étude d'évaluation de la prévalence et de l'incidence (qui modifiera inévitablement les sources de données existantes et en introduira de nouvelles), 3) la mise en œuvre de la recherche et 4) la structuration et l'analyse des données pour les évaluations des torts causés.

- gérer d'importantes ressources de recherche provenant d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, du secteur privé et des milieux universitaires;

- établir une stratégie de recherche nationale sans précédent nécessitant une recherche primaire considérable impliquant de nombreuses méthodes quantitatives et des douzaines d'études menées à l'échelle nationale visant à examiner un large éventail d'activités du crime organisé;

- mobiliser un grand nombre de chercheurs et d'analystes qui devront effectuer le travail requis pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'ITCO;

- une grande coordination entre les principaux acteurs – gouvernements, universités, centres de recherche clinique et épidémiologique, organisations non gouvernementales et le secteur privé;

- modifier plusieurs sources de données existantes pour en accroître la fiabilité et la couverture, modifier les enquêtes nationales existantes et en réaliser de nouvelles;

- effectuer les activités de préparation et de planification d'envergure, y compris le lancement de petits projets pilotes;

- être patient, car la réalisation d'un ITCO pleinement opérationnel peut prendre des années;

- convaincre les organismes d'application de la loi ainsi que d'autres organismes gouvernementaux et du secteur privé de l'utilité de cette recherche pour s'assurer de leur participation et pouvoir accéder à leurs données.

Ce rapport n'est qu'une étape préliminaire de ce qui deviendra inévitablement un effort complexe et controversé pour vérifier la faisabilité et l'utilité de l'élaboration d'un ITCO et de la mise en œuvre de la recherche nécessaire. L'une des principales recommandations de cette étude est de réaliser une étude de faisabilité plus approfondie sur chacune des activités du crime organisé qui pourrait faire partie de cet indice. Ces études qui seront effectuées par des spécialistes sous la direction d'un responsable de la coordination centrale du projet, devront examiner plus en profondeur toutes les questions importantes relatives à l'élaboration d'un ITCO, notamment : est-ce qu'il existe des données et des sources de données fiables? Comment faire pour garantir des données et des sources de données plus fiables? Est-ce que nous pouvons mettre en place dans ce pays des méthodes de recherche et des modèles analytiques capables de soutenir un ITCO exhaustif? Est-ce que cela peut être réalisé à moindre coût? Est-ce que les responsables de l'élaboration des politiques et d'autres décideurs utilisent actuellement un ITCO? Est-ce qu'un ITCO contribue actuellement à l'adoption de mesures pour lutter contre le crime organisé dans ce pays?

8 RECOMMANDATIONS

Des recommandations ont été formulées en se fondant sur les résultats et les conclusions de cette étude. Ces recommandations sont précisées ci-dessous.

8.1 Projet pilote : indice des torts causés par la drogue

Un indice des torts causés par le crime organisé est une entreprise très ambitieuse et complexe, ne serait-ce qu'à cause du large éventail d'activités criminelles qu'il faudrait y inclure.

Dans une perspective exploratoire, une approche prudente et réaliste serait de gérer un indice des torts mettant l'accent sur la détermination de l'incidence du trafic des drogues illicites (incluant la consommation de drogues) sur la société canadienne. L'objectif de ce projet pilote d'indice des torts causés par les drogues (ITD) serait de vérifier des facteurs importants comme les sources de données, les méthodes utilisées pour recueillir des données, les modèles analytiques et les indicateurs des torts à mesurer, la fiabilité et l'exactitude des estimations qui en résulteraient, et l'utilité de l'indice relativement à l'appréciation et à l'évaluation de l'efficacité des politiques antidrogues et plus particulièrement de la Stratégie nationale antidrogue. Une étude d'évaluation rigoureuse devrait accompagner ce projet pilote d'ITD et vérifier s'il a atteint ses objectifs.

Un indice des torts causés par la drogue peut être vu comme une étape préliminaire à l'établissement d'un indice des torts causés par le crime organisé plus ambitieux et plus complexe. En même temps, un ITD a pour objet l'activité la plus lucrative du crime organisé, sans oublier qu'elle est très préjudiciable et cause des torts sérieux à la société canadienne.

Le trafic de stupéfiants et la consommation de drogues illicites ont également fait l'objet d'une importante étude d'évaluation de la prévalence et des torts à l'échelle nationale, pouvant servir de solide base méthodologique et empirique à l'élaboration d'un indice des torts causés par la drogue. Il y a au Canada des ressources, une expertise et des méthodologies rigoureuses permettant de mesurer et d'évaluer l'ampleur et les coûts sociaux de la consommation de drogues et de la toxicomanie.

Un indice canadien des torts causés par la drogue pourrait être basé sur des modèles qui ont été mis en œuvre au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans ces pays, les indices de l'indice ont contribué à l'élaboration de politiques et de programmes nationaux de réduction de la criminalité en permettant d'évaluer l'efficacité des stratégies antidrogues par des mesures sur la diminution des torts.

À long terme, l'indice canadien des torts causés par la drogue pourra servir aux mêmes fins; on peut l'intégrer à la Stratégie nationale antidrogue comme moyen de mesurer la diminution des torts (s'il y a lieu) obtenue par la stratégie et il pourrait aussi favoriser une approche plus scientifique fondée sur des données empiriques pour lutter contre le trafic de stupéfiants et la consommation de drogues illégales.

Une première étape importante dans l'étude sur l'utilité et la faisabilité de l'élaboration d'un ITD au Canada serait d'examiner ceux déjà en place au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Cette recherche comprendrait un examen de la nature, de l'ampleur, des forces, des faiblesses et de l'utilité de ces indices, avec une plus grande importance accordée à l'évaluation de leur rigueur et de leur fiabilité par rapport à l'atteinte de leurs objectifs (p. ex., l'exactitude de la mesure relative aux objectifs de réduction des torts) et de leur contribution relative à l'élaboration des politiques et des programmes gouvernementaux.

8.2 Autres recherches exploratoires

La portée, les ressources et le temps limités pouvant être alloués à cette étude, combinés avec le nombre considérable d'activités du crime organisé et la complexité inhérente à l'évaluation des « coûts associés au crime », nuisent à toute identification et tout examen exhaustif de la documentation et des aspects importants. Cette étude devrait être considérée comme une première étape d'une série de projets de recherche exploratoire qui seront nécessaires étant donné l'ambition, la complexité et les coûts élevés associés à l'élaboration d'un ITCO national.

Étant donné les nombreuses activités du crime organisé qui ont été considérées dans le cadre de ce rapport de recherche, des centaines d'études empiriques, de modèles conceptuels et d'autres documents traitant de l'ampleur et de l'incidence du crime organisé ont été découverts. Bien évidemment, seulement une fraction de cette documentation a pu être examinée et synthétisée. En outre, cette étude n'avait pas le mandat de fournir des estimations financières précises des ressources et des dépenses requises pour réaliser une étude d'évaluation rigoureuse des torts causés par le crime organisé (et pour chacune des activités priorisées du crime organisé).

Par conséquent, en plus ou au lieu d'un projet pilote d'indice canadien des torts causés par la drogue, il est recommandé d'effectuer une étude plus approfondie de la faisabilité de l'élaboration de la mise en œuvre d'un ITCO. En se fondant sur les résultats et les recommandations de cette étude, une prochaine recherche exploratoire pourrait servir à identifier et à examiner l'ensemble des activités du crime organisé pouvant faire partie de l'indice, à explorer différentes options sur la façon de recueillir les données servant à mesurer l'ampleur et les torts de chaque activité criminelle et de surmonter les limites méthodologiques identifiées dans ce rapport, à déterminer l'importance des variables associées aux torts à mesurer (p. ex., est-ce que les torts intangibles seront inclus?), à estimer en termes plus précis les coûts associés à la réalisation d'une telle étude d'évaluation des torts, à élaborer différents modèles conceptuels d'un ITCO, à établir avec précision comment un ITCO composite pourrait être utilisé pour éclairer, et pour y contribuer. Les décisions relatives à l'élaboration des politiques et des programmes.

En fait, ce qui est proposé comme prochaine étape s'inscrivant dans la suite logique de cette recherche, est une étude qui permettrait d'améliorer le concept actuel de l'ITCO en fournissant des recommandations plus détaillées sur les sources de données, les méthodes de collecte de données, les modèles analytiques et les variables associées à l'incidence à utiliser.

À cet effet, des groupes d'étude composés de chercheurs et d'autres spécialistes seraient formés pour chaque activité criminelle. Il est recommandé que les principaux membres des équipes soient des chercheurs ayant développé une expertise dans l'activité criminelle ainsi que dans les méthodologies de recherche quantitative et les modèles statistiques. Il faudrait aussi exiger des chercheurs qu'ils détiennent une autorisation de sécurité « Secret » délivrée par le gouvernement pour avoir accès aux études classifiées qui ont été réalisées sur l'ampleur et l'incidence du crime organisé, et pour examiner les bases de données des services d'application de la loi pouvant avoir une valeur potentielle pour tout futur ITCO. Idéalement, les chercheurs devraient connaître les études d'évaluation de la prévalence et des torts identifiées dans ce rapport. Ces groupes d'étude peuvent aussi comprendre des représentants des divers secteurs de la société (p. ex., services de maintien de l'ordre et industries du secteur privé) constituant les principales sources des données recueillies pour l'ITCO.

Il faudrait aussi nommer quelqu'un comme autorité centrale du projet, qui serait chargé de gérer, d'administrer et de diriger l'exécution de la recherche à l'égard de toutes les activités priorisées du crime organisé. Cette autorité centrale serait aussi responsable de la coordination de l'ensemble des efforts fournis ainsi que de la collecte et de l'analyse de tous des renseignements qui devraient mener finalement à l'élaboration, à l'analyse et à l'évaluation des coûts d'un ITCO conceptuel exhaustif. L'autorité centrale du projet devrait aussi assumer les responsabilités suivantes :

- concevoir des méthodes de recherche efficaces en terme de coûts permettant de collecter des données sur un éventail d'activités criminelles, provenant de la même source et utilisant les mêmes instruments (p. ex., une enquête sur la victimisation auprès de la population générale peut être utilisée pour mesurer l'ampleur et l'incidence d'un éventail d'activités criminelles comme le vol de véhicules automobiles, la fraude par télémarketing, la fraude sur les cartes de crédit, le vol d'identité, etc.);

- s'assurer de la compatibilité des hypothèses utilisées dans le modèle des torts causés par chaque activité criminelle et placer des paramètres uniformes autour des indicateurs de torts qui seront utilisés pour toutes les activités criminelles (p. ex., est-ce que les coûts intangibles seront mesurés? Est-ce que les retombées de l'activité criminelle seront comprises?);

- élaborer le cadre conceptuel de l'ITCO en se fondant sur la collecte et la synthèse des résultats et des recommandations produits par des groupes d'étude pour garantir sa rigueur, sa représentativité et s'assurer qu'il considère toutes les activités criminelles avec constance et uniformité pour que les torts relatifs à chaque activité puissent être mesurés et comparés entre eux.

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, chaque groupe d'étude, individuellement et en collaboration avec l'autorité centrale du projet et des autres groupes, devra faire ce qui suit :

1) Entreprendre un examen exhaustif et en profondeur de la documentation pertinente relative à leur activité criminelle prioritaire, pouvant comprendre une méta-analyse scientifique[6] de la documentation quantitative permettant d'identifier les études et les modèles conceptuels utilisant les plus rigoureuses méthodes de recherche et produisant les résultats les plus fiables.

2) Effectuer une analyse plus approfondie des forces et des faiblesses relatives à la capacité du Canada à soutenir une étude d'évaluation de la prévalence et des torts causés par le crime organisé, y compris un examen plus exhaustif et en profondeur des sources de données nécessaires, existantes et éventuelles, au Canada.

3) Effectuer une analyse critique des méthodes de collecte, des sources et des modèles analytiques des données, ainsi que des indices associés aux torts qui ont été appliqués dans d'autres pays et qui ne sont pas disponibles actuellement au Canada, notamment l'enquête Arrestee Survey menée aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie ou l'Indice des torts causés par la drogue aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande.

4) Examiner et apprendre des autres modèles métriques des torts et d'incidence pertinents dans les efforts entrepris pour établir un ITCO rigoureux.[7]

---

[6] Dans le contexte des examens de la documentation, une méta-analyse est un examen rigoureux de nombreuses études dont les résultats sont analysés quantitativement pour déterminer les conclusions générales. En ce qui a trait à la poursuite du travail d'élaboration du cadre d'un indice des torts causés par le crime organisé, la méta-analyse porterait surtout sur les méthodologies utilisées pour mesurer et évaluer l'ampleur et l'incidence des activités du crime organisé.

[7] Par exemple, dans ses commentaires sur le rapport préliminaire relatif à l'ITCO, Cameron McIntosh suggère que « l'approche de la charge de morbidité (perte d'argent, perte de la vie et perte d'une santé fonctionnelle) pourrait donner une plus grande valeur ajoutée » à l'établissement d'un ITCO. « Ces travaux ont permis de faire des avancées importantes dans l'établissement des indices et de régler de nombreux problèmes techniques en utilisant des méthodes économétriques évoluées. Je pense que le travail effectué dans ce domaine peut contribuer à toutes les étapes de l'établissement d'un ITCO et que la consultation avec des experts en la matière serait nécessaire. Il y a beaucoup de problèmes méthodologiques parallèles, notamment : le manque de données fiables, déterminer comment quantifier les torts psychologiques et physiques en plus des pertes monétaires, des modèles statistiques pour traiter le problème commun de la « comorbidité » ou de la cooccurrence des problèmes de santé (un exemple dans le contexte du crime organisé pourrait être de savoir comment les rackets de la contrefaçon financent et favorisent d'autres activités criminelles comme les marchés des drogues illicites et de la contrebande d'armes). L'utilisation de tels indices pourrait viser les objectifs suivants : mesurer et surveiller la charge de morbidité sociétale à travers le temps, déterminer si les innovations apportées en technologie médicale et au niveau des politiques de santé publique (politiques relatives au maintien de l'ordre et aux opérations policières) sont efficaces pour réduire la charge de morbidité dans le temps et établir les priorités en ce qui concerne l'affectation des ressources limitées relatives aux stratégies de prévention et d'intervention. » Les quelques références relatives à ces travaux fournies par M. McKintosh

5) Effectuer une analyse critique des méthodologies de recherche et des modèles analytiques qui ont été et peuvent être utilisés pour chaque activité criminelle, en mettant l'accent sur la rigueur, la fiabilité, l'exactitude des estimations, les types de mesures internes et externes mis en place, les obstacles à la collecte de données fiables, ainsi que sur la faisabilité et l'efficacité en termes de coûts de chacun. Les équipes de recherche devraient recevoir le mandat d'explorer ces enjeux méthodologiques présentant des défis particuliers en ce qui concerne la collecte des données d'évaluation fiables et précises de la prévalence et des torts. Ce mandat comprendrait un examen plus détaillé des défis méthodologiques identifiés dans ce rapport, en particulier ce qui suit :

   a) l'identification et la collecte de données brutes fiables et représentatives (ce qui nécessite d'établir s'il y a des données pertinentes actuellement au Canada, quelles sources de données devraient être utilisées, les méthodes rigoureuses de collecte des données et les effets à inclure dans les estimations des torts);

   b) l'assurance que des hypothèses réalistes et solides sont invoquées et que des estimations des coûts monétaires sont appliquées en ce qui concerne les effets mesurés;

   c) l'utilisation d'un modèle statistique et économétrique rigoureux pour analyser les données, qui incorpore des mesures de validité internes et externes méticuleuses.

6) Proposer des options et formuler des recommandations en ce qui concerne les données et les paramètres méthodologiques et analytiques de l'étude d'évaluation de la prévalence et des torts causés par le crime organisé (y compris des plans de travail et des calendriers d'exécution).

7) Déterminer le moyen le plus efficace en termes de coûts pour effectuer la recherche (qui pourrait aussi servir à déterminer comment utiliser les données recueillies avec les méthodes existantes ou nouvelles pour mesurer l'ampleur et l'incidence des nombreuses activités criminelles.

8) Formuler des recommandations à l'égard de la structure de l'ITCO.

9) Présenter des estimations concrètes des coûts relatifs à la conduite d'une étude d'évaluation de la prévalence et des torts causés par le crime organisé et en ce qui a trait à l'élaboration de l'ITCO.

---

comprennent : Murray et coll., 2002; Ezzati et coll., 2004; Boswell-Purdy et coll., 2007; McIntosh et coll., 2007).

8.3 Mise en oeuvre des ITCO dans les provinces et les territoires

Certains des défis les plus importants liés à l'élaboration et à la mise oeuvre d'un ITCO sont imbriqués dans la portée nationale de l'indice proposé. Il y a surtout un manque de données pertinentes et fiables consignées par les services de police à l'échelle nationale. La mise en œuvre d'un ITCO à l'échelle nationale implique aussi une plus grande complexité et des coûts plus élevés. Par conséquent, il serait peut-être judicieux d'envisager la mise en oeuvre d'un ITCO dans les provinces et les territoires. Cela permettrait de faciliter la gestion relative à l'élaboration d'un indice. Cela favoriserait aussi une collecte plus rigoureuse de données fiables fournies par les services de police et d'autres sources provinciales. Des ITCO provinciaux pourraient être élaborés dans des provinces sélectionnées à titre de projets pilotes. Ou encore, un ITCO national pourrait comprendre une combinaison d'indices élaborés dans chaque province et territoire.

8.4 Amélioration des sources de données provenant des services de police

Comme nous l'avons mentionné dans ce rapport, les faiblesses relatives aux données quantifiables, consignées par les services de police, altèrent la capacité d'effectuer une recherche rigoureuse sur l'ampleur et l'incidence des activités du crime organisé.

La seule source nationale de données quantifiables sur les crimes dans ce pays provient de la Déclaration uniforme de la criminalité. Cependant, les données qui en résultent montrent de nombreuses et importantes lacunes quant à la fiabilité et à la représentativité des données quantifiables nécessaires à l'évaluation de la prévalence et des effets, sur lesquelles on doit se baser pour élaborer un ITCO.

Toute tentative d'élaborer et de mettre en œuvre une étude d'évaluation rigoureuse de la prévalence et des torts découlant des activités du crime organisé au Canada doit être précéder d'efforts consentis pour améliorer les sources de données de base et plus particulièrement les données consignées par les services de police. Il faut surtout trouver des moyens de créer une source de données nationales, centralisées, quantifiables, fiables et représentatives, regroupant les données consignées par les services de police, qui pourraient être utilisées à des fins de recherche (destinée à l'élaboration des politiques stratégiques et tactiques et à la conduite des opérations) et surmonter les limites des données de la DUC. Cette recherche pourrait comprendre la présentation de nouvelles sources de données centralisées (p. ex., une base de données policières centralisées, quantifiables sur le crime organisé) ou des modifications à apporter aux sources existantes (p. ex. la réorientation de la base de données du SARC maintenue par le SCRC, pour y introduire des données fiables et quantifiables).

Une base de données plus ambitieuse pourrait réunir différentes sources de données complémentaires dont la mission première serait d'alimenter l'ITCO (mais qui pourraient aussi être utilisées à d'autres fins). Cette base de données exhaustive de l'ITCO pourrait comprendre ce qui suit :

- des données consignées par les services de police;
- des renseignements de sécurité (transmis de façon à être quantifiables);
- des données provenant d'autres sources gouvernementales et du système de justice pénale;
- des données provenant d'enquêtes sur la victimisation des ménages;
- des données provenant d'enquêtes sur la victimisation dans le secteur privé;
- des données primaires sur les délinquants (p. ex., par l'entremise d'une enquête nationale auprès des personnes arrêtées);
- des données provenant d'autres sources (p. ex., des statistiques de l'Association des banquiers canadiens sur la fraude par carte de crédit).

Le contexte élargi concerne la recherche de sources de données alternatives pouvant être utilisées dans une base empirique de l'ITCO.

8.5 Explorer des options de recherche sur le crime organisé plus viables, plus fiables et plus utiles

Le manque de données et de connaissances exhaustives et fiables sur la prévalence et les effets de la plupart des activités du crime organisé au Canada est une indication du manque continuel généralisé de données empiriques et de résolutions théoriques concernant le crime organisé au Canada. Même si l'état des connaissances au Canada et à l'étranger s'est amélioré au cours des dernières années, il y a encore d'importantes lacunes.

Les informations sur l'ampleur et l'incidence du crime organisé présentent deux façons de comprendre ce problème. Cependant, comme il est précisé dans ce rapport, les faiblesses méthodologiques inhérentes à la collecte de données servant à mesurer avec fiabilité et précision l'ampleur et l'incidence du crime organisé limitent grandement l'utilité d'une telle recherche. Afin de combler les lacunes importantes en matière de connaissances et de compréhension du crime organisé au Canada, même en considérant la possibilité que la réalisation de cette recherche donne des résultats plus fiables, le Comité national de coordination sur le crime organisé pourrait envisager d'autres options de recherche plus viables et plus utiles. Il faut surtout faciliter une plus grande compréhension des facteurs engendrant et consolidant les activités du crime organisé au Canada. Cela comporterait l'identification des facteurs incitant des personnes à s'engager dans des groupes et des activités du crime organisé, ainsi que l'élaboration de théories étiologiques, spécifiques au Canada, pouvant aider à expliquer les causes du crime organisé dans ce pays. Cette recherche empirique et cette élaboration théorique pourraient contribuer grandement à l'établissement de politiques et de programmes qui permettraient de mieux lutter contre le problème (grâce notamment à des mesures préventives et fondamentales plus proactives permettant de s'attaquer aux causes plutôt que seulement aux symptômes du problème).

Il faut aussi des données plus évaluatives pour alimenter les stratégies de lutte contre le crime organisé, ainsi que des approches novatrices, alternatives et efficaces pour combattre le crime organisé.

8.6 Mener des recherches sur les torts causés par toutes les catégories de crimes

Si les représentants du gouvernement ont l'intention de procéder à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un ITCO, il faudrait alors envisager de placer la recherche à venir sur la prévalence et les torts causés par les activités du crime organisé dans le contexte d'une recherche pouvant mesurer et évaluer la prévalence et les torts causés par *tous* les types de crimes (p. ex., toutes les infractions au Code criminel). Cela pourrait faciliter la recherche sur la prévalence et les torts causés par les activités du crime organisé puisque certaines de ces activités criminelles sont également exercées sur une base moins organisée (p. ex., le vol, la prostitution, la violence commise par armes à feu). Une étude d'évaluation exhaustive de la prévalence et de l'incidence des crimes permettrait ainsi de donner une estimation globale de la prévalence et de l'incidence d'une activité criminelle particulière. Des modifications pourraient alors être apportées pour distinguer les incidents perpétrés par le crime organisé des autres crimes.

9 LISTE DES ANNEXES

Annexe A – Mesure de l'ampleur et de l'incidence du crime organisé : résultats de recherche, discussion et analyse

Annexe B – Étude d'évaluation de la prévalence et des torts causés par le crime organisé au Canada : résultats, discussion et analyse

Annexe C – Bibliographie sélective – Études quantitatives mesurant l'ampleur et/ou les torts causés par le crime organisé au Canada

Annexe D – Résultats de recherche et analyse de chacune des priorités concernant le crime organisé

Annexe E – Ouvrages cités